



## **PROMOTION 24 GÉNÉRAL GALLOIS**



*2016 -2017*

# **Le terrorisme : Approche conceptuelle d'une menace polymorphe**

Commandant BAPUUROH Callistus

Sous la direction de

**Pascal Le Pautremat**  
Professeur de l'enseignement supérieur

## Table des matières

### RÉSUMÉ

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
1. La menace terroriste.....	6
a. Les racines du terrorisme .....	6
b. Quelle identité .....	8
c. Une internationalisation de la cause par les terroristes .....	11
2. Nouveau terrorisme.....	14
a. Evolution du nouveau terrorisme .....	18
b. Les nouvelles formes du terrorisme .....	20
c. Nouvelles méthodes utilisées par les terroristes.....	22
3. Quelle stratégie contre le terrorisme .....	24
a. Efforts des différents Etats: volonté politique.....	29
b. La Communauté internationale .....	29
c. L'ONU et la lutte contre le terrorisme.....	30
d. La transition.....	33
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>38</b>

### ANNEXE

### BIBLIOGRAPHIE

## **RÉSUMÉ**

Dans le monde d'aujourd'hui, il y a une tendance croissante à la violence, tant au niveau national qu'international, sous la forme du terrorisme. Il est présent dans notre vie quotidienne et dans chaque partie du monde - certains plus que d'autres. Le terrorisme prend de nombreuses formes et a eu un impact sur toutes nos vies d'une manière ou d'une autre. Qu'il nous ait directement touchés par la perte d'un être cher ou par un incident dont nous faisons partie, ou indirectement par une sécurité accrue dans les aéroports causant des retards, une baisse soudaine des valeurs de stock que nous possédions ou émotionnellement par les innombrables rapports et images Par les médias, le terrorisme nous a tous affectés et ne montre aucun signe de disparition à brève échéance. Au cours de la dernière décennie, en particulier le monde occidental a été frappé par plusieurs attaques terroristes majeures.. Le nouveau terrorisme, par exemple celui d'Al-Qaïda et de l'État islamique, est une forme de terrorisme qui utilise des armes non conventionnelles comme les avions, les explosifs improvisés (IED) et les voitures-suicides. Plus alarmant encore, les nouveaux actes de terrorisme sont dirigés contre les citoyens et non contre les gouvernements.

## **ABSTRACT**

In the world today, there is a growing trend in violence, both domestically and internationally, in the form of terrorism. It is present in our everyday lives and in every part of the world some more than others. Terrorism takes on many forms and has had an impact on all our lives in one way or another. Whether it affected us directly with the loss of a loved one or an incident we were a part of, or indirectly by heightened security at the airports causing delays, sudden drop in a stock values we own, or emotionally by the countless reports and images displayed by the media, terrorism has affected us all and shows no signs of going away anytime soon. In the past decade especially the Western world was hit by several major terrorist attacks. New terrorism, for example of Al Qaeda, is a form of terrorism that uses unconventional weapons like airplanes and car bombs. More alarming is that the new acts of terrorism are directed against citizens and not against governments.

## INTRODUCTION

Le terrorisme est défini comme «prémédité la violence, politiquement motivée perpétrée contre des cibles non combattantes par des groupes infranationaux ou des agents clandestins, généralement destiné à influencer un public." Au fil des années, le terrorisme a métamorphosé d'assassinats politiques à un système plus sophistiqué, où les attentats suicides et la menace d'utilisation d'armes de destruction massive sont de plus à l'ordre du jour. Le terrorisme peut être l'un des plusieurs façons de résoudre les conflits dans la société, mais il pourrait être considéré comme une méthode improductive de la résolution des conflits sociaux.

Le terrorisme est la menace de recours à la violence. Une méthode de combat ou d'une stratégie pour atteindre certains objectifs, que son but est d'induire un état de peur chez la victime. La cruauté du terrorisme ne se conforme pas aux normes humanitaires et que la publicité est un élément essentiel facteur dans la stratégie de terrorisme.

Les actes terroristes sont aussi vieux que la société. Ces actes terroristes sont une nouvelle forme de criminalité, un nouveau départ dans la politique et un nouveau danger pour la liberté. Le terrorisme a pris une forme de processus politique pour la réalisation et la promotion de certains objectifs et intérêts malgré la condamnation universelle du terrorisme.

La recrudescence du terrorisme est devenue le fléau du nouveau millénaire. Le terrorisme est, par conséquent, une menace dangereuse pour tous les pays à travers le monde en raison des pertes dévastatrices et de l'impact économique, il est associé. Partout dans le monde, les attentats terroristes tuent et mutilent des milliers chaque année et causent des dommages économiques et des infrastructures massives. De toute évidence, les terroristes modernes sont décidés à causer un préjudice suffisant pour une société qui cible les gouvernements concèdent à leurs demandes." L'effet catastrophique sur la société, à la fois loin et de près, est une grave préoccupation pour tous les gens bien intentionnés dans le monde.

Malheureusement, la tendance semble se répandre comme un feu sauvage parmi les sociétés qui, jusqu'ici, ne sont pas connus pour la violence. Les opinions divergent sur le catalyseur à l'augmentation de la vague actuelle de terrorisme. Alors que certaines personnes sont d'avis que la recrudescence est due aux influences des Occidentaux, d'autres croient que les Occidentaux ne sont pas responsables de la flambée.

Le terrorisme a des visages multiples et peut se cacher sous le nom d'une religion, philosophie, politique ou tout autre nom. Le terrorisme est un mode de vie. Cela peut faire partie de l'histoire de la civilisation et de la culture humaines. La définition du terrorisme est très importante pour ne pas être modifiable entre le «terrorisme» et le «guerrier de la liberté». Les chercheurs ont leur propre définition du terrorisme en fonction de leur point de vue et de terrain, ou ils le définissent comme la perspective du dirigeant. Quoi qu'il en soit, comment ces définitions diverses, mais la puissance est la définition des dirigeants qui imposent leur définition pour être accepté par le peuple soit en utilisant le pouvoir militaire, politique, économique, technologique ou culturel. Le terrorisme peut être dérivé de la doctrine religieuse ou motivé par toute autre croyance. Le terrorisme peut devenir vrai quand les terroristes se considèrent comme les victimes d'un régime répressif et hypocrite qui ne prend jamais soin d'eux, par exemple: l'IRA, l'EPTA, et certains groupes de terroristes en Amérique latine, et le mouvement intifada du Palestiniens (PRAJA, 2003)<sup>1</sup>.

Le terrorisme a évolué au fil des siècles et certains analystes soutiennent que son évolution représente la continuité plutôt que le changement. À leur avis, les bombardements de pertes massives ont longtemps été caractéristique des méthodes terroristes, et que l'extrémisme radical a toujours dominé les motivations terroristes. Walter Laqueur dans son livre; «Le nouveau terrorisme", publié le 12 octobre 2000, met en garde contre toute tentative de classer ou de définir le terrorisme du tout parce qu'il y a «de nombreuses formes de terrorismes», et il met l'accent sur les particularités des différents mouvements et approches terroristes. Laqueur reconnaît toutefois certaines formes évolutives de terrorisme, en particulier la variante islamiste.

---

<sup>1</sup> Terrorism in the context of Globalization 2003.

Cependant, la littérature récente sur le terrorisme a pris la perspective que le terrorisme contemporain représente un écart important par le passé. Divers facteurs ont conduit à cette évolution du nouveau type de terrorisme et plusieurs raisons peuvent être présentées pour cela. Les médias sont saturés avec des images des atrocités terroristes qui ont soulevé la barre sur le niveau de destruction. Les terroristes ont réalisé que cibler des cibles non civiles impliquent un risque moindre pour eux-mêmes. Il y a eu un changement de la politique terroriste d'esprit pour le fanatique vengeresse et la ligne dure.

## **1. La menace terroriste**

Le terme «terrorisme» désigne les infractions pénales qui causent un malaise généralisé (notamment: meurtre, blessure, destruction et préjudice) à travers une violence flagrante et impitoyable. Ces infractions sont principalement commises par des groupes, contre des victimes innocentes aléatoires ou des structures ou ressources spécifiques, utilisant des armes militaires, généralement pour contraindre ou punir les autorités gouvernementales ou les entreprises commerciales, pour des raisons politiques ou sociales.

Beaucoup de terroristes calculent qu'une fois qu'ils provoquent un état de peur fin, la pression publique peut forcer le gouvernement en question à accéder à la demande terroriste, juste pour obtenir la paix et la sécurité à nouveau.

Quel que soit l'acte terroriste, tous les actes terroristes sont des violations des droits de l'homme dont le fondement général est le droit à la vie sans crainte et sans oppression. Aucun terroriste ne respecte ou ne reconnaît les droits de l'homme, sauf le sien, ou à moins qu'il ne serve à son but.

### **a. Les racines du terrorisme**

L'imposition des valeurs occidentales a eu une influence catalytique dans la montée du terrorisme. Cela a été baptisé comme le «choc de la civilisation» par Samuel Huntington en

1993. Huntington a prédit que l'imposition forcée des valeurs judéo-chrétiennes sur le reste du monde attirerait une réaction tout aussi énergique d'autres civilisations, particulièrement l'Islam. De plus, après la fin de la guerre froide, de nombreux experts en relations internationales, y compris Fukuyama, ont prédit que la démocratie a finalement triomphé et que les valeurs occidentales prévaudront. Par conséquent, dans son livre intitulé «*La Fin de l'Histoire*», Fukuyama était très optimiste que les Etats Unis étaient maintenant placée pour gouverner le monde. Par conséquent, avec d'autres savants avec sa conviction, a préconisé avec véhémence l'imposition des valeurs américaines sur le reste du monde. C'est donc la propagation vigoureuse de ces valeurs qui a attiré plusieurs actes terroristes en particulier contre l'intérêt américain. Tout simplement parce que le monde islamique considère que les valeurs occidentales ne sont pas en tandem avec les enseignements du Saint Coran. Par exemple, l'acceptation des mariages homosexuels dans le monde occidental est considérée comme une abomination dans l'Islam.

L'imposition des valeurs occidentales est associée à la mondialisation, dont le monde est devenu un village mondial à la suite de la mondialisation. Les progrès technologiques, en particulier dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), ont permis aux gens de communiquer entre eux en temps réel. Voyager d'un point du monde à l'autre est également devenu plus facile et plus rapide. De même, le commerce entre les nations, le partage de renseignements, le transfert de fonds et le travail sont devenus plus faciles à la suite de la mondialisation. La mondialisation facilite également l'endoctrinement et le recrutement de terroristes potentiels, le transfert de savoir-faire technologique sur la fabrication d'explosifs pour la perpétuation d'actes terroristes. Non seulement Internet a permis l'anonymat des auteurs de terrorisme, mais il a également été largement utilisé pour mobiliser des fonds et d'autres ressources pour financer leurs activités.

La propagande médiatique lancée depuis l'Occident augmente le terrorisme et les endurent également. La propagande médiatique est un outil efficace utilisé par les terroristes à l'ère actuelle. Cela a été possible en raison de l'utilisation généralisée des médias sociaux facilitée par les progrès technologiques. Il y a un flux d'informations en temps réel dans le monde entier et il est plus facile de faire connaître les atrocités commises par les terroristes, même à partir de leurs cachettes. Paul Wilkinson a posé que la saturation des médias avec des images

d'atrocités terroristes a levé la barre sur le niveau de destruction qui attirera l'attention de titre. En attendant, les méthodes utilisées pour lutter contre le terrorisme produisent plutôt davantage de terrorisme. Par exemple, les États qui luttent contre le terrorisme utilisent également la propagande des médias au cours de leurs activités, alimentant ainsi d'autres attaques terroristes.

Les origines du terrorisme sont liées à la violation des droits de l'homme, comme le déclarait le Rapporteur spécial de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme dans son rapport sur «Terrorisme et droits de l'homme», « violation des droits de l'homme, du droit humanitaire et des principes de base de [l'ONU] Charte, sont parmi les principaux facteurs de causalité du terrorisme ». Il est donc clair qu'une étude attentive des facteurs de causalité est une composante essentielle de toute stratégie visant à réduire ou à éliminer le terrorisme.

## **b. Quelle identité**

L'identité conférée par la participation à une organisation terroriste peut être très attrayante. La glorification et le salut personnel par la violence ne se limite pas aux terroristes islamiques. Le salut en tant que martyr volontaire de la violence ou de la souffrance a une histoire religieuse avec des racines dans la théologie du christianisme, du judaïsme et de l'islam, ainsi que des analogues dans le bouddhisme.

L'identité du terroriste est renforcée dans une large mesure de la réussite des actes terroristes. Par exemple, à la suite de l'immense attention médiatique accordée à la cause palestinienne à la suite du meurtre d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en septembre 1972 par la faction Black Septembre de l'Organisation de libération de la Palestine, des milliers de Palestiniens se sont précipités pour rejoindre les organisations terroristes (Hoffman 1998: p74). Il est évident que se joindre à un groupe terroriste n'est pas lié uniquement à un profil de motivation donné. La recherche de l'identité est probablement importante, mais aussi comme un moyen d'évacuer sa colère, le motif du pouvoir, l'aura de l'héroïsme et du martyr sur fond de propagande qui fonctionnent tous dans le contexte des opportunités situationnelles.

Certains exemples sont l'armée républicaine irlandaise, le 14K triad de Macao, Allah tigers de l'Inde et Aum Shirikoyo du Japon.

L'un des objectifs des terroristes est d'attirer l'attention sur eux-mêmes ou sur leur cause, non seulement au sein de leurs groupes de soutien mais aussi du monde entier. Les nouvelles des terroristes dans les médias et dans la sensibilisation du public sont omniprésentes. Il est inconcevable de penser à un événement public, aux Jeux olympiques, à un sommet économique, à un rassemblement officiel sans se soucier de la sécurité et de la menace d'activités terroristes.

Alors que l'attention en soi peut être gratifiante pour les dirigeants terroristes, le terrorisme réussit parfois à faire progresser les objectifs réels des terroristes. Les attaques terroristes suicidaires de grande envergure contre des objectifs américains et français au Liban ont contribué aux décisions de ces pays de retirer leurs forces qui a eu lieu le 23 octobre 1983 à la caserne de Beyrouth pendant la guerre civile libanaise. Le Hezbollah, ou le Parti de Dieu, est considéré au Liban (presque universellement) comme le vainqueur réussi de l'occupation israélienne.

Les caractéristiques des organisations terroristes peuvent être comprises en retraçant les implications du fait que le terrorisme doit être à la fois invisible et coordonné en même temps pour la préparation et l'exécution des activités terroristes. Conformément à ces objectifs, les organisations terroristes doivent maintenir un secret extrême, éviter la tenue de dossiers et minimiser les traces de papier qui pourraient révéler leurs mouvements internes, les plans et les intentions. La dernière est extrêmement difficile à assurer complètement, en raison de la nécessité de compter sur l'ordinateur et le téléphone, en plus de la communication manuscrite et face à face dans le cadre de la coordination organisationnelle, et la nécessité de s'appuyer sur les institutions de transaction financière pour déplacer les ressources d'un endroit à place et sur les cartes de crédit pour faciliter les mouvements de leur personnel par les voitures, les autobus, les trains et les avions.

Le ciment des organisations terroristes est l'engagement en faveur d'une idéologie extrême dans un groupe avec une solidarité extrême de maintien du contrôle interne. Ils recrutent ceux qu'ils considèrent comme adeptes de leur idéologie.

Indépendamment de l'endroit d'où les recrues viennent, les dirigeants doivent consacrer une partie de leurs activités organisationnelles à maintenir la loyauté et la force de leur engagement. Ils doivent prévenir tout risque du renversement de leurs membres qui vivent souvent dans des sociétés aux valeurs, modes de vie et institutions si différents. La nécessité de maintenir divers types de discipline par des liens personnels intenses, le contrôle hiérarchique et la surveillance sont constants. Les organisations doivent veiller à ce que l'information circule, mais aussi qu'elle soit tenue secrète. Ils doivent coordonner des activités de destruction extrêmement complexes.

Il n'y a pas de terrorisme accidentel. Tous les terroristes ont une cause, un motif ou une raison, pour commettre leurs actes. Même les terroristes individuels, qui sont insensés sur le plan clinique, ont des raisons pour commettre leurs actes, même s'ils sont invalides, absurdes, illogiques ou inintelligibles. Souvent, une part importante du terrorisme est de communiquer la cause du terrorisme aux médias, aux forces de l'ordre, à la cible et à la victime, selon les circonstances de l'affaire.

Les terroristes justifient toujours les moyens par la fin, indépendamment de la loi, l'éthique, la morale, la logique, la religion ou le coût. C'est-à-dire que peu importe ce que l'acte terroriste peut être, il est toujours justifiable pour les terroristes, parce que c'est un moyen d'atteindre leurs objectifs.

Les terroristes politiques, religieux ou sociaux recherchent la reconnaissance et, par extension, l'acceptation de leur cause. Ils ne se considèrent pas comme des terroristes, mais comme des rebelles à l'oppression. Les terroristes qui sont prêts à négocier d'abord la reconnaissance. Ces types de terroristes présentent leur cause aux médias, aux forces de l'ordre, à la victime ou à la

cible et poursuivent l'acceptation de celle-ci, en partie par la menace, la peur et la coercition et, autant que possible, par la persuasion de leur cause.

Il existe une corrélation directe entre les quantités désirées de terreur, la propagande et l'acte terroriste. Les terroristes, qui cherchent à répandre la terreur, doivent produire une publicité large. Par conséquent, ils ont tendance à commettre des actes terroristes suffisamment scandaleux dans des circonstances favorables aux médias, afin de générer le degré souhaité de publicité. La propagande est essentielle pour les terroristes qui cherchent à contraindre un gouvernement ou un régime. La publicité et la couverture médiatique dans les démocraties sont faciles et pratiquement garanties. Mais la publicité est la plupart du temps niée ou minimisée dans les sociétés totalitaires et non démocratiques où les médias sont strictement contrôlés par l'État.

Certains « armagedonistes » (terme utilisé pour définir ceux qui croient au jour du jugement dernier : la bataille finale entre le bien et le mal ou la fin du monde et le jour du jugement) et le terrorisme contractuel, l'anomalie la plus frappante sur le terrorisme est que dans la plupart des cas, des combattants de la liberté sociale, engagés dans une lutte démocratique légitime contre une forme quelconque d'oppression. La vérité est que les terroristes eux-mêmes oppriment les gens et sont antidémocratiques.

### **c. Une internationalisation de la cause par les terroristes**

Il y a parfois une seule raison ou motif pour le terrorisme. Dans beaucoup d'autres cas, il y a clairement une combinaison de motifs.

La religion est très associée au terrorisme dans le monde d'aujourd'hui. C'est certainement un facteur qui provoque un ressentiment accru entre les protagonistes politiques, même s'il n'est pas évident. Certains actes terroristes sont commis par des personnes qui, incidemment, sont musulmans, mais leur religion n'a aucun lien vers l'acte terroriste. Deuxièmement, certains

musulmans commettent des actes terroristes, déformant et projetant le nom de l'islam. Cette différenciation n'est pas toujours appréciée par certains secteurs des médias qui tendent à assimiler tout le terrorisme par les musulmans comme l'Islam dit fondamentaliste et sous la bannière du djihad (lutte ou guerre sainte). C'est tout à fait inexact.

Pourtant, d'autres sources de médias attribuent automatiquement l'islam à tous les terroristes qui se trouvent être des arabes ethniques ou d'origine au Moyen-Orient; à la suite d'une idée répandue que tous les arabes sont musulmans. Ceci est toutefois incorrect car les populations arabes nationales et ethniques incluent les musulmans, les juifs et les chrétiens parmi leur nombre (une situation probable, étant donné que ces trois grandes religions sont nées au Moyen-Orient). Un grand nombre de juifs israéliens sont des arabes ethniques.

Lorsque les terroristes prétendent qu'ils s'opposent à la tyrannie politique, il est parfois, en réalité, une incapacité des terroristes d'atteindre des objectifs politiques par le biais de mécanismes politiques ordinaires. Un exemple en est le Mouvement Mutahidda (auparavant Mohajir Quami) (MQM) ou le Mouvement des réfugiés uni (National), qui a lancé en 1996 une campagne de terrorisme à Karachi contre les forces gouvernementales du Pakistan. Une justification donnée par le MQM est que le gouvernement n'a pas remédié aux inégalités concernant les questions relatives aux migrants réfugiés, comme la liberté de voyager, les soins de santé, l'éducation et les documents d'identité (les citoyens immigrés musulmans de 1947 en Inde partielle n'ont pas les mêmes droits légaux).

La confrontation contre l'oppression religieuse est parfois revendiquée comme une défense au terrorisme, en particulier par les groupes minoritaires dont les membres commettent des actes terroristes. Parfois, il peut s'agir d'un cas authentique d'oppression, ou peut-être juste une couverture pour un autre motif comme le fanatisme religieux. Un exemple de terrorisme impliquant l'oppression religieuse est au Pakistan, où de très petits groupes terroristes (sunnites et chiïtes) commettent régulièrement des attaques terroristes les uns contre les autres pour des raisons d'intolérance. Certains de ces groupes attaquent aussi les chrétiens et les quelques hindous partis (qui sont dans une position trop faible pour défendre ou répondre). Confrontation l'oppression ethnique est une raison parfois utilisée par les terroristes pour

défendre leurs actions. Plusieurs conflits actuels dans le monde sont dûs à l'oppression ethnique.

La résistance à l'occupation militaire est une justification souvent citée par les terroristes. Il s'agit de résister à l'occupation militaire de forces étrangères. Cependant, le terrorisme n'est ni justifié ni légal dans aucun type d'occupation militaire. Si la résistance à l'occupation militaire peut sembler justifiée, elle doit être considérée en vertu du droit international et des résolutions de l'ONU qui pourraient exister concernant le conflit en question.

L'occupation militaire par de forces étrangères sont des conflits impliquant la souveraineté et provoquent souvent de vives émotions et opposition politique, doublées de flambées de violence, souvent sous forme de terrorisme. Un exemple de un conflit impliquant une résistance à l'occupation militaire est celui qui touche le sud du Liban. Le Hezbollah (Parti de Dieu) est un groupe qui a participé à la fois à la guérilla et au terrorisme de diverses façons, bien que ces derniers temps il y ait eu une cessation des attaques de roquettes aveugles sur la frontière avec Israël.

La haine religieuse est un motif commun pour le terrorisme, mais que peu de terroristes admettront. Il est à noter que les groupes terroristes du Moyen-Orient se sont opposés à Israël et que leurs partisans professent traditionnellement la haine d'un système politique, et non d'une religion. Ils prétendent s'opposer au sionisme et à ses partisans, et non au judaïsme.

Certains terroristes et leurs commanditaires considèrent qu'ils ont un devoir religieux de recourir à la lutte armée. Parfois, ils commettent des actes terroristes. Al Qaeda (la base ou la fondation), un réseau terroriste international, apparaît. Pourtant, nombreux d'autres groupes terroristes qui sont des musulmans sont intolérants à d'autres religions et les différences culturelles.

Al-Qaeda (en arabe: «base») n'est pas une organisation terroriste au sens traditionnel, avec une hiérarchie bien définie, mais plutôt un réseau mondial décentralisé d'extrémistes islamiques. Ils sont unis par un but commun: le monde arabe et, finalement, le monde entier «paganiser» et d'imposer une théocratie en vertu de la loi islamique. Les principaux ennemis sont considérés comme les grandes puissances du monde, les États-Unis et ses alliés, l'apparence qu'ils détruisent le monde musulman. Ils voient leur rôle dans la lutte contre les régimes au Moyen-Orient, traditionnellement islamique, mais sous influence occidentale. En plus de démontrer la vulnérabilité de l'Occident et de son mode de vie, à travers des attaques terroristes menées en "territoire ennemi", obligeant ainsi les Etats à cesser d'exporter des valeurs et des comportements occidentaux. Les islamistes des attentats suicides du 11 septembre 2001, s'appuyant sur le World Trade Center de New York et du Pentagone, sont devenus évidents que la menace posée par Al-Qaeda est pour les nations occidentales. Ce qui distingue le réseau terroriste islamique, c'est global et décentralisé.

## **2. Nouveau terrorisme**

Le terrorisme a dans le passé récent atteint de nouvelles dimensions dans sa complexité et la brutalité. Cette arme de terreur, à la fois complexe et pas onéreuse ne reconnaît aucune règle ou convention de la guerre. Il n'y a pas de champs de bataille défini, ni lignes de démarcation entre la paix et la guerre. Utilisation de méthodes conventionnelles pour la lutte antiterroriste présente plus de difficultés aux gouvernements dans la lutte contre le terrorisme. L'ancienne méthode traditionnelle de réagir à cette menace n'est plus appropriée.

Il y a des siècles que Machiavel a averti, *«quand la difficulté est bien détectée à l'avance, il peut être facilement résolu, si vous attendez qu'il se montre, tout médicament sera trop tard parce que la maladie sera devenue incurable».*

La prédiction de l'évolution future du terrorisme et la menace de la violence aveugle des sociétés démocratiques est une considération évidente pour les planificateurs de gouvernements. Il y a peu d'accord entre les chercheurs que le terrorisme continuera

d'intensifier ou diminuer. Jenkins prévoit que d'ici la fin du siècle, une nouvelle génération de terroristes peut aggraver leurs actes terroristes de manière à réagir au pouvoir des gouvernements restrictifs. Apte fait valoir que le terrorisme diminuera progressivement (*Jerry Jenkins ; World'End : on the Brink of Armageddon 2010*), en tant que groupes terroristes reconnaissent la futilité des campagnes de violence aveugle. Pourtant, d'autres concluent que la perspective du terrorisme nucléaire constitue la plus grande menace pour la stabilité du monde.

Alors que les Etats-Unis ont bien réussi à dégrader le noyau d'Al-Qaïda en Afghanistan et au Pakistan, la menace terroriste posée par les groupes islamistes militants s'est propagé à travers divers régions du monde. Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQAP), Al Shabab en Somalie, Ansar al charia en Libye, l'Etat islamique en Irak et le Levant (ISIL), le Front Al Nusra et Khorasan en Syrie, Boko Haram au Nigeria et Jemaah Islamiyah dans Asie du Sud ne sont que quelques exemples.

Hoffman (2002)<sup>2</sup> soutient que «les attentats du 11 Septembre 2001 ont dépassé celles déjà vues parmi les actes terroristes » (p. 303). Il note que jusqu'à ce que les attaques sur le World Trade Center et le Pentagone, il n'y a aucune trace d'une seule opération terroriste qui a tué plus de 500 personnes à la fois. Al-Qaïda a réussi à tuer environ 3000 personnes en moins de 90 minutes.

Mastors (2008)<sup>3</sup> fait remarquer que, même avant les attentats terroristes du 11 Septembre, les chercheurs ont reconnu certains changements dans l'activité terroriste en particulier que la létalité par incident était à la hausse.

Ces tendances observées ont conduit de nombreux chercheurs à former des hypothèses que des événements comme 9/11 témoignent de l'apparition d'une nouvelle ère de terrorisme. En conséquence, elle présent de nouvelles caractéristiques qui sont différentes des caractéristiques par rapport à la précédent.

---

<sup>2</sup> Rethinking Terrorism and Counterterrorism since 9 /11.March 2002.

<sup>3</sup> The Lesser Jihad: Recruits and the Al-Qaida Network. Preview 2007.

Selon les chercheurs qui plaident pour l'émergence du «nouveau» terrorisme, la létalité accrue est expliquée par un changement significatif de deux caractéristiques majeures du terrorisme. Tout d'abord, contrairement au «vieux terrorisme» qui a été caractérisée par l'aile gauche, aile droite ou objectifs politiques ethno nationalistes, le «nouveau terrorisme» a des motivations religieuses ou mystiques.

Hoffman (2006)<sup>4</sup> fait valoir qu'en raison un système de valeur religieuse radicalement différent, fondée sur des objectifs religieux utopiques, le «nouveau» terrorisme religieux présent une menace beaucoup plus meurtrière que les anciens terroristes . Selon Jenkins, pour ces raisons précises, les «nouveaux terroristes veulent que beaucoup de gens sont au courant de leurs actes terroristes et qu'il y a beaucoup de morts». Cela contraste avec les anciens terroristes qui étaient plus sélectifs avec leur ciblage dans leur utilisation de la violence. D'où la probabilité de recourir à l'utilisation d'armes de destruction massive.

Selon Laqueur (1999)<sup>5</sup>, l'objectif des islamistes comme Al-Qaïda, par exemple, est d'unir tous les musulmans dans un califat, pour dominer le monde et même d'éliminer les grandes sections de populations (les infidèles).

La stratégie de conquête djihadiste est l'instauration du Califat des temps anciens. L'Etat islamique, abrégé en EI (arabe : « ad-dawlaal-islā miyya »), est une organisation terroriste, militaire et politique, d'idéologie salafiste djihadiste, qui a proclamé le 29 juin 2014 l'instauration d'un califat sur les territoires qu'il contrôle, et souvent considéré comme un proto-Etat à partir de 2015. Son essor est notamment lié aux déstabilisations géopolitiques causées par les guerres en Irak et en Syrie. L'EI désamorce ainsi toute velléité d'opposition une fois les espaces conquis et les peuples soumis.

En plus de cela, Crenshaw (2001)<sup>6</sup> fait une distinction claire entre les méthodes utilisées. Dans le passé, les terroristes étaient très précis dans leurs cibles et ont exprimé leurs

---

<sup>4</sup> Inside Terrorism. June 2006.

<sup>5</sup> The New Terrorism : Fanaticism and the Arms of Mass Destruction.Limited preview 1999.

revendications en prenant aussi peu de victimes que possible. Aujourd'hui, les terroristes ont un accès illimité à une plus large gamme d'armes mortelles, y compris les armes de destruction massive, ce qui a entraîné un nombre accru de morts civiles. Elle souligne également la montée du terrorisme suicidaire comme le nouveau moyen d'atteindre une fin. Il reflète la volonté de ces organisations de sacrifier un grand nombre de leurs propres afin d'atteindre leurs objectifs.

Le terrorisme peut prendre de nombreuses formes, allant des forces gouvernementales qui terrorisent les groupes au sein du pays, à de petits groupes de personnes qui terrorisent le quartier où ils vivent. Un bon exemple d'un gouvernement qui terrorise un groupe de personnes peut être trouvé dans la Seconde Guerre mondiale. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le mouvement hitlérien nazi a tout fait pour humilier et finalement éliminer la communauté juive. Les Juifs ont d'abord été abandonnés de leurs propres quartiers et de leurs possessions, puis plusieurs ont été envoyés dans des camps de concentration où ils ont été tués. De l'autre côté, on peut donner l'exemple de la jeunesse urbaine aux Etats-Unis qui a formé des gangs. Ces gangs se livrent souvent à des pratiques illégales et tentent de contrôler leur quartier en tirant et en volant leurs ennemis proclamés et en intimidant les gens autour d'eux.

Cette forme de terrorisme est spécialement axée sur la déstabilisation de la société, en utilisant des cellules lâches qui utilisent des tactiques asymétriques et qui peuvent opérer loin en territoire ennemi. Les cibles sélectionnées ont souvent une valeur symbolique (Martin, 2010). En raison de ces cellules lâches, et souvent la structure très peu claire, ces groupes terroristes sont très difficiles à détecter et à vaincre. Les attentats du 11 septembre et les attaques contre Londres et Madrid sont de très bons exemples de nouveau terrorisme, puisque ces attaques visaient à déstabiliser le monde occidental, les attaques se produisaient dans les capitales des pays, et utilisaient des tactiques asymétriques.

---

<sup>6</sup> The Psychology of Terrorism: An Agenda for 21Century June 2000.

### **a. Evolution du nouveau terrorisme**

Le terrorisme est l'antithèse de la démocratie parce qu'il utilise des moyens non démocratiques. Il utilise la force et les méthodes illégales pour voler ou punir ou pour provoquer des changements politiques ou sociaux, contre la volonté de la majorité, en dehors du processus démocratique par les organes législatifs de l'Etat.

Les attentes des terroristes dans une démocratie sont essentiellement illogiques, en ce sens qu'ils exigent que la démocratie accède à leurs revendications et les mette en œuvre de manière non démocratique, suggère que les terroristes non seulement n'adhèrent pas à la démocratie, que cette anomalie frappante passera inaperçue.

Le terrorisme se produit maintenant sur tous les continents dans le monde, parfois comme une extension de l'insurrection localisée ou de la guérilla. Les terroristes sont parfois situés à une grande distance de la zone où ils commettent des actes terroristes. C'est souvent le cas des terroristes du réseau très mobile d'Al Qaeda. Beaucoup de caractéristiques et tactiques de la guérilla sont maintenant aussi celles du terroriste moderne, telles que l'attaque surprise, le choix des armes (la bombe est souvent favorisée par les deux), dissimulant l'identité et l'approvisionnement en armes illicites.

Le terrorisme contemporain émerge de la guérilla à laquelle il reste étroitement lié. Plusieurs campagnes d'insurrection actuelles impliquent à la fois guérilla et terrorisme, coexistant côte à côte, comme dans le conflit sur l'ancien État princier de Jammu et Cachemire. Certains terroristes sont des membres de groupes de guérilla dont la majorité des membres ne se livrent pas au terrorisme, mais se bornent à attaquer des cibles ou installations militaires dites légitimes. De telles attaques sont généralement qualifiées d'attaques de guérilla ou de guerre irrégulière.

L'information sur le terrorisme existait pendant la Guerre froide. Cependant, il a augmenté en quantité, correspondant aux progrès de la technologie informatique et de nouvelles formes de virus informatiques. De nombreuses mesures sont prises pour protéger les ordinateurs militaires, de défense, d'intelligence, de sécurité, de police, comme les ordinateurs des milieux socio-éducatifs. Mais les entreprises commerciales demeurent particulièrement exposées aux attaques sur les banques de données par des employés et des entreprises concurrentes.

Beaucoup ont dit que les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont changé irréversiblement le monde, provoquant la «guerre contre le terrorisme» menée par les États-Unis et les invasions et occupations de deux États musulmans, l'Afghanistan et l'Irak. Les attentats perpétrés à Bali (Indonésie), le 12 octobre 2002, et à Madrid (Espagne), le 11 mars 2004, ont renforcé le point de vue selon lequel le monde est maintenant aux prises avec la guerre postmoderne, comprenant le «nouveau» terrorisme ainsi que la «nouvelle» guerre, qui signalent un départ du système international westphalien où les États sont les principaux acteurs de la guerre ou de la paix avec les autres États.

Attaquer les symptômes est compréhensible, étant donné que le terrorisme est conçu pour - et en tout cas ne pas éveiller les émotions, en particulier la peur et la rage. Mais, si tout ce que nous faisons est d'attaquer les symptômes, alors nous laissons en place les relations sous-jacentes qui donnent lieu aux symptômes et pire encore, nous ne traitons pas les causes profondes et profondément enracinées et les conditions des relations qui sont devenues dysfonctionnelles.

Cette approche plus globale, multi-acteurs et multitâche ne fait clairement pas partie des réponses américaines ou israéliennes au terrorisme ni ne fait partie de l'approche russe du terrorisme en Tchétchénie. Comment pouvons-nous adopter une approche plus rationnelle, sinon plus éthique, du «nouveau» terrorisme, afin que nous puissions traiter ses relations et ses causes sous-jacentes ainsi que ses symptômes.

## **b. Les nouvelles formes du terrorisme**

Le terrorisme a changé au cours du siècle dernier en ce qui concerne ses objectifs, ses méthodes, son organisation et le caractère des personnes concernées au point que certains savants distinguent entre «vieux» et «nouveau» terrorisme. Crenshaw (2001)<sup>7</sup> affirme cependant que les deux ne sont pas fondamentalement différents, bien que le terrorisme ait évolué dans le contexte historique changeant.

La première différence majeure entre le «vieux» et le «nouveau» terrorisme tel qu'identifié par Crenshaw est le changement d'objectif des organisations terroristes. Alors que dans le passé les objectifs des terroristes étaient tangibles et négociables (IRA), aujourd'hui les fins sont considérées illimitées (Al-Qaïda). Le «nouveau» terrorisme est plus expressif qu'instrumental et la destruction est une fin en soi. Une autre caractéristique prédominante du «nouveau» terrorisme est perçue comme étant son conflit culturel et idéologique avec l'Occident et les États-Unis en particulier.

Le meurtre aléatoire ou la blessure de victimes inconnues des terroristes, notamment par les bombardements, explique la majorité du terrorisme contemporain. Le fait que de nombreux terroristes assassinent et blessent au hasard et sans avertissement, ajoute à la terreur engendrée par les populations.

La plupart des victimes du terrorisme dans le monde continuent d'être des individus innocents (en particulier ceux qui sont pris dans un conflit armé). Les terroristes planifient délibérément et tuent souvent leurs victimes dans les attaques surprise. Il en résulte une peur à grande échelle du public, en ce que partout et à tout moment, toute personne non liée au terroriste ou au conflit peut être tuée ou blessée.

---

<sup>7</sup> Idem.

La crainte à grande échelle par le public ne serait pas atteinte si le ciblage des membres des forces de sécurité ou des gouvernements étaient les seules victimes du terrorisme, ou seuls les bâtiments et non les populations locales.

Les terroristes placent généralement des bombes dans des centres de population, les détonnant sans avertissement, après un délai permettant aux terroristes de s'échapper. Il en résulte le meurtre aveugle et la blessure de civils aléatoires et la destruction et les dommages des bâtiments. C'est le type d'action terroriste très favorisée au Moyen-Orient. Les victimes ou les cibles physiques sont acceptables pour les terroristes, s'ils sont utiles et disposent des ressources nécessaires pour commettre la loi. Les recherches et les enregistrements d'actes terroristes montrent que les terroristes exécutent presque tous les types imaginables de destruction et de dommages. Plus la cible est précieuse ou coûteuse, plus la cible est attrayante pour les terroristes, car la publicité, la terreur (anxiété extrême) et les préjudices matériels seront proportionnellement plus importants.

Les retombées des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, l'attaque de *Charlie Hebdo* en 2015, l'attaque du Bata-clan en 2015 et l'attaque du camion de Nice en 2016 (tout en France) qui est le choc, les effets et les coûts sont infiniment plus grands, avec des milliers tués et d'énormes coûts financiers encore inestimables.

Les terroristes n'ont généralement pas de pitié envers leurs victimes lorsqu'ils commettent des actes terroristes. Un catalogue historique de crimes horribles atteste que le meurtre, la mutilation et la torture sont des méthodes auxquelles les terroristes recourent sans hésitation, si cela sert leur but.

Il est clair qu'il est nécessaire d'étudier le «nouveau» terrorisme parce qu'il doit être éradiqué. Pour trouver une solution pour éradiquer le terrorisme, il faut comprendre les causes profondes. Mais il y a des routes différentes vers le Ciel, et nous ne prenons pas toujours le meilleur itinéraire, parfois par providence on manque son chemin.

Le terroriste de demain sera-t-il simplement une version plus sanglante du terroriste d'aujourd'hui qui s'intéresse aux big bangs et au dénombrement des corps ; peut-être même sans discernement, mais aux explosifs conventionnels. Est que le terroriste de demain aura des armes chimiques, biologiques ou nucléaires pour provoquer des destructions de masse? Le terrorisme de demain sera-t-il un guerrier électronique sophistiqué pénétrant et sabotant les systèmes d'information et de communication desquels la société moderne dépend de plus en plus. Bien que personne ne puisse prédire avec confiance l'évolution future du terrorisme, l'histoire du terrorisme nous invite à faire preuve de prudence.

La Bible dit que le héros de l'Ancien Testament, Samson, descendit le temple, s'enterrant lui-même avec les Philistins dans les ruines, les morts qu'il a tués à sa mort étaient plus qu'il n'a tué dans sa vie. Les Samsons d'une société ont été peu nombreux dans tous les âges. Mais avec les nouvelles technologies et la nature changée du monde dans lequel ils opèrent, une poignée de Samsons en colère et les disciples de l'Apocalypse suffiraient pour causer des ravages. Les chances sont que de 100 tentatives terroristes, 99 échouerait. Mais comme l'attentat de 9/11 l'a montré, le seul succès pourrait réclamer beaucoup plus de victimes, faire plus de dommages matériels, et déclencher une panique beaucoup plus grande que tout ce que le monde a encore connu.

### **c. Nouvelles méthodes utilisées par les terroristes**

La plupart des terroristes ont besoin d'approvisionnements et d'équipements commerciaux, en plus d'armes illégales, pour commettre des actes terroristes. Cela inclut souvent le transport. Les véhicules que les terroristes utilisent sont souvent volés peu de temps auparavant, ou sont parfois équipés de fausses plaques d'immatriculation. Parfois, ils portent aussi des faux documents qui correspondent aux fausses plaques d'immatriculation, de sorte qu'ils sont en mesure de circuler sans être arrêté ou contrôlé par les forces de sécurité. Les terroristes prennent des précautions pour ne pas laisser d'empreintes digitales, car il y a d'autres «signatures» personnelles, y compris les fibres d'ADN et de vêtements qui peuvent être laissés dans les boîtes d'appels publics.

De nombreuses sources d'armes illicites existent sur tous les continents avec des degrés divers d'ouverture. Bien que de nombreux groupes terroristes achètent des armes volées ou illégalement vendues ou passées en contrebande, d'autres armes sont fournies directement par les donateurs ou les sponsors.

Un type préféré d'arme terroriste rare est un dispositif d'assassinat. Il s'agit d'un dispositif non conventionnel qui peut rapidement et très efficacement tuer une victime, mais ne se réfère généralement pas aux armes fabriquées ordinairement. Il s'agit souvent d'un dispositif portable à portée étroite utilisant un seul projectile qui garantit la mort instantanée de la victime.

Actuellement, la plupart des bombes terroristes sont improvisées. Ils sont appelés comme dispositifs explosifs improvisés ou IED. C'est-à-dire qu'elles ne sont pas normalement produites à des fins militaires. Les IED varient en qualité et en effet selon l'expertise de l'assembleur. De nombreux dispositifs explosifs terroristes sont devenus compliqués et utilisent des circuits intégrés sophistiqués.

La plupart des terroristes utilisent une variété de High Explosives (HE) et parfois de Low Explosives (LE). La destruction des IED n'est pas une pratique aussi dangereuse que la construction, puis le transport à un autre endroit. Le but principal des IED conventionnels est de tuer et de mutiler par le souffle et les ondes de choc, ou de tuer et mutiler en lançant des projectiles tels que des clous, des roulements à billes, de la ferraille ou des débris.

Une arme attrayante pour les terroristes est aussi la bombe, en particulier les voitures-suicides souvent utilisées par l'État islamique et les éléments d'Al-Qaeda en Irak, en Afghanistan, en Somalie et dans le monde entier. Les terroristes tentent de temps à autre de se procurer des bombes nucléaires ou les composants nécessaires à leur construction, le plus souvent de la part de marchands illicites d'armes. Heureusement, cela est très difficile, comme le fait de les assembler et de contourner les systèmes d'armement codés et les systèmes à sécurité intrinsèque, sans connaissances techniques et installations extrêmement avancées, y compris l'accès.

Il y aurait entre 180 et 200 groupes terroristes dans le monde qui ont exprimé leur intérêt et ont discuté de l'acquisition d'armes nucléaires. Le groupe terroriste d'Osama bin Laden aurait tenté de se procurer une arme nucléaire depuis 1993. Selon les médias, les acheteurs de Ben Laden ont essayé de se procurer une arme nucléaire illicite en 1998, mais ils ont été trompés par leur manque de connaissances scientifiques. L'un de ces acheteurs, Mamdouh Mahmud Salim, ressortissant soudanais d'ascendance irakienne, a été extradé d'Allemagne vers les États-Unis en décembre 1998 et accusé de meurtre (en relation avec les attentats à l'ambassade des États-Unis en 1988 en Afrique) et de conspiration pour utiliser des armes de destruction massive.

Les terroristes suicides sont une autre arme utilisée pour commettre des actes terroristes. Il y a peu de protection contre les terroristes suicides équipés de bombes, à l'exception des installations gardées qui attendent et se préparent à de telles attaques. Ce type de terroriste est très dangereux et est capable de frapper où les terroristes qui cherchent à s'échapper ne seraient pas normalement risquer. Ils sont généralement des extrémistes motivés par des interprétations fanatiques de la religion ou de l'idéologie, ceux qui sont au bord du désespoir ou une combinaison des deux.

### **3. Quelle stratégie contre le terrorisme**

Certaines nations considèrent le terrorisme comme un phénomène unique à supprimer, qu'il soit domestique, international ou transnational, quelle que soit la source ou l'endroit où il se produit et qui est impliqué. D'autres encore poursuivent l'élimination du terrorisme qui est purement international.

L'expression terrorisme international est perçue par certaines nations comme le terrorisme qui provient de l'extérieur de l'État. Pourtant, d'autres perçoivent le terrorisme international comme une expression indiquant que le terrorisme est mondial et donc tout terrorisme.

La conséquence de divergences de vues sur le terrorisme apparaît lors de l'examen des instruments, résolutions et autres documents internationaux concernant les mesures visant à éliminer ou réprimer le terrorisme international. En raison de cette impasse dans la perception et l'objectivité des différents Etats membres, les mesures doivent nécessairement être très générales pour être largement acceptées.

Certaines mesures contre le terrorisme portent sur des propositions visant à améliorer la formation et la logistique de la police nationale, à modifier les législations nationales, à saisir des biens terroristes et à fournir une assistance technique et juridique sur les mécanismes permettant de faciliter ces mesures.

En cherchant à combattre le terrorisme, il vaut la peine d'explorer l'analogie avec le crime et l'idée que la politique doit être «dure contre le terrorisme» et «dure sur les causes du terrorisme».

Être dur contre le terrorisme implique deux choses. Tout d'abord, cela implique d'avoir un taux élevé de détection et de dépister efficacement ceux qui commettent des actes de terreur. Deuxièmement, cela implique des sanctions élevées en matière de détermination de la peine, garantissant que «la peine infligée au crime». En ce qui concerne les crimes conventionnels, ces deux éléments peuvent être combinés pour générer différents niveaux de dissuasion. Par exemple, une probabilité élevée d'être détecté, combinée à une peine relativement modeste, peut donner le même degré de dissuasion qu'un taux de détection plus faible combiné à une peine plus lourde. Mais une telle approche fonctionnera-t-elle dans le cas du terrorisme? Le problème ici est que, tandis que les criminels conventionnels attachent la désutilité à la détection et une lourde peine, les terroristes ne le peuvent pas. En effet, un taux élevé de détection et des sanctions sévères peuvent avoir des effets pervers. Les martyrs et les kamikazes peuvent ne pas s'inquiéter de la détection ou de la condamnation. Les terroristes suicides ont choisi de mourir. Et le martyr peut être positivement lié à la taille de la peine imposée. Les politiques conventionnelles ne peuvent donc pas être aussi efficaces contre les terroristes que contre les criminels conventionnels, sauf dans la mesure où ils les «mettent hors de la rue». Une approche préférable est celle basée sur la prévention ex ante plutôt que sur le dépistage ex post.

Cela nécessite des opérations clandestines, secrètes et basées sur le renseignement, qui, étant donné l'internationalisation du terrorisme, nécessitent également un degré élevé de coordination internationale entre les agences antiterroristes. Il peut également nécessiter des dépenses supplémentaires en matière de sécurité. Cependant, Enders et al. (1990)<sup>8</sup> ont trouvé peu de preuves que des activités législatives supplémentaires visant à introduire des politiques de lutte contre le terrorisme empêchent effectivement le terrorisme d'une manière efficace. Ils ont constaté que l'installation de détecteurs de métaux dans les aéroports a contribué à réduire l'incidence des détournements. Mais ils estiment également que si une plus grande sécurité des ambassades a contribué à accroître la sécurité des diplomates américains, elle a eu pour effet de réduire la sécurité dont jouissent les non diplomates.

Le terrorisme exprimé en termes de nombre d'événements n'est pas en augmentation, bien que les incidents individuels deviennent plus violents en termes de décès associés, et c'est probablement ce qui donne l'impression qu'il y a plus de terrorisme. De même, alors que le fanatisme religieux a un rôle à jouer dans l'explication du terrorisme, les explications fondées sur l'économie et la politique semblent compatibles avec les faits.

Sottiaux (2009)<sup>9</sup> a mentionné ce qui suit au sujet de la législation après les attentats du 11 septembre: *«Au nom de la lutte contre le terrorisme, les États du monde entier ont adopté des mesures qui, si elles étaient adoptées dans un contexte différent, droits de l'homme: des personnes ont été détenues sans inculpation ni jugement, l'appartenance à certaines organisations a été interdite, certaines formes de discours ont été criminalisées et les forces de l'ordre ont reçu des pouvoirs sans précédent de surveillance secrète »*

La structure organisationnelle du type de projet anti terroristes et en utilisant les technologies, peuvent créer des défis pour la lutte contre le terrorisme. Déjà cela ne suffit pas à éliminer les éléments de leadership ou de capture des chefs de groupes terroristes. Une stratégie qui aurait probablement plus de succès dans la prévention de nouvelles cellules terroristes serait qu'ils

---

<sup>8</sup> Terrorism and Political Violence,2(1990) pp.88-105.

<sup>9</sup> Terrorism and the Limitation of Rights: The ECHR and the US Constitution (Sottiaux, 2009, p137). July 2009.

manquent de terrain politique approprié se propager par le calme les esprits dans les points chauds autour du globe.

En termes de résilience et de souplesse organisationnelles, sa structure et moyen de communication Al-Qaeda n'est pas sans rappeler une entreprise prospère, intelligente ou même une entreprise de capital-risque. Il a un message clair, un leader charismatique, un but ferme et n'a pas peur de déléguer. L'Al-Qaeda après le 11 septembre s'est ainsi montré une entité remarquablement agile, flexible et adaptative. Il apparaît presque comme le requin archétypal dans l'eau, ayant à se déplacer en avant constamment, bien que changer de direction légèrement, afin de survivre. Le défi principal d'Al-Qaïda est de promouvoir et d'assurer sa pérennité comme idéologie et comme concept. Il ne peut le faire qu'en restant dans les nouvelles et en lançant de nouvelles attaques. Dans l'environnement qui a suivi le 11 septembre, le pouvoir du terrorisme de forcer et d'intimider, d'imposer des changements dans notre comportement normal, d'influencer nos politiques et d'influencer la façon dont nous dépensons de l'argent, a énormément augmenté (HOFFMAN, 2003)<sup>10</sup>.

La lutte contre le terrorisme ne peut être interprétée comme un ordre unique par les pays ou les organismes et alliances régionaux. Il s'agit d'un phénomène mondial ayant des conséquences mondiales et, à cet égard, nécessite une approche holistique. La coopération devrait être étendue à de nombreux plans: politique de défense, contrôle financier, flux international d'information, contrôle financier, migration, gestion des frontières et même enquêtes sur les meurtres.

La bataille contre les terroristes ne peut être gagnée à l'écart des aberrations dans l'architecture de l'Etat de droit. Cette lutte ne peut pas non plus être gagnée par le seul gouvernement, même si elle doit être considérée comme ayant la responsabilité première de rassembler les ressources et la volonté nationales. Si nous devons nous isoler contre les fournisseurs de la terreur mondiale, nous devons produire une nouvelle cohésion derrière un objectif national.

---

<sup>10</sup> The Logic of Suicide Terrorism-The Atlantic June 2003.

Un système politique qui ne produit que des contestations, des allégations et des assassinats de personnages ne peut pas soudainement produire une autorité morale pour renoncer à de nouveaux instruments pour combattre les terroristes. La direction politique divisée est incapable même d'infuser un sens de but dans les agences de sécurité pour aller au-delà de leurs batailles bureaucratiques de routine de gazon. Nos dirigeants ne sont pas non plus prêts à reconnaître l'impératif de mettre en commun de façon significative les vastes ressources, nationales et étatiques, au sein d'une force centralisée dédiée à la lutte contre la terreur.

Cela aurait pu être à l'origine du type actuel de terrorisme, mais une fois que le processus de lutte contre l'Occident et la lutte de l'Occident contre ces terroristes avait commencé, il a commencé à obtenir de nouvelles formes. Certaines marges des communautés d'immigrants trouvaient résonance à leur frustration de leur propre marginalisation dans la rhétorique anti-occidentale radicale de ces groupes islamistes originaux, et de nouveaux types de terreur ont commencé à émerger.

Pour lutter efficacement contre le terrorisme, une coopération plus étroite s'impose entre les services secrets qui, jusqu'à présent, ne fonctionnaient qu'au niveau national. Outre la lutte contre le terrorisme islamique, il conviendrait de promouvoir le dialogue avec les représentants des États islamiques politiques modérés, afin de battre ensemble les opinions hostiles et les préjugés. En outre, même si le terrorisme est éradiqué, les activités et organisations terroristes peuvent regrouper.

En fin de compte, quelles que soient les mesures prises, les conditions qui donnent lieu au terrorisme devraient s'attaquer efficacement, et cela peut se faire uniquement sur le plan politique. Obtenir l'appui du public pour lutter contre le terrorisme et sensibiliser les gens à être vigilants et vigilants à l'égard de leur environnement est la clé pour contrer les conceptions perverses des terroristes.

### **a. Efforts des différents Etats: volonté politique**

Le terrorisme peut être supprimé de diverses manières. Cela améliorer ainsi la sécurité internationale en réduisant les tensions entre les nations. Par exemple, afin de lutter contre le transport et l'importation d'un engin nucléaire et de matériaux, le Service des douanes des États-Unis dispose de 4000 dispositifs de détection des rayonnements utilisés par les inspecteurs le long de ses frontières et déploie des détecteurs sophistiqués de rayons X, de rayons gamma et de neutrons, À la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001. D'autres capteurs sont situés à l'étranger et autour de Washington.

### **b. La Communauté internationale**

À la fin des années 1990, un réseau de personnels nationaux de la police, de l'armée, de la sécurité et du renseignement s'est engagé de plus en plus dans la lutte contre le terrorisme, en particulier dans les démocraties occidentales.

Le terrorisme est aujourd'hui une menace reconnue et évaluée, en particulier depuis les attentats à la bombe aux États-Unis à Nairobi et à Dar-Salaam en août 1998 et l'émergence du terrorisme transnational qui a culminé dans les événements du 11 septembre 2001. En conséquence, les terroristes sont maintenant bien établis.

Avant les attaques terroristes du 11 Septembre 2001 (9/11), il n'y avait pas de stratégies bien définies que la communauté internationale pourrait réagir à de telles attaques. Les tentatives avaient commencé depuis des décennies antérieures à l'Organisation des Nations Unies pour définir et faire face au terrorisme, mais il y avait quelques traités ou obligations juridiques en place entre les Etats qui ont encouragé la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme. Le droit international n'a pas non plus clairement défini comment les Etats pourraient réagir à des attaques menées par des groupes terroristes opérant à partir de refuge à l'étranger.

Ils sont pour la plupart très avancés en termes d'équipement et de capacité, pouvant répondre, sinon prévenir, à presque tous les types de menaces ou d'incidents terroristes imaginables, y compris l'utilisation d'armes de destruction massive. Il faut simplement la volonté politique pour le faire.

On peut citer l'exemple du Semtex, explosif de charge principal bien connu préféré par les terroristes. Il est parfois difficile pour les médecins légistes de déterminer la source de l'explosif, mais le Semtex est maintenant marqué pour aider les forces de sécurité dans les enquêtes médico-légales. La société productrice de Semtex a été reprise par le gouvernement tchèque, à la suite du terrorisme du 11 septembre 2001. Cependant, il faut préciser que des quantités considérables de Semtex non marqué sont encore en liberté, surtout depuis la guerre froide. Les anciens envois de Semtex ne sont pas marqués. Il est donc presque impossible de déterminer l'origine du lot du Semtex et, par extension, le pays vers lequel le Semtex a été vendu ou donné. Le marquage des explosifs (caractéristiques uniques de marquage chimique effectuées dans le processus de fabrication pour retracer l'origine d'un explosif) est déjà une pratique adoptée par un certain nombre de fabricants d'explosifs et vigoureusement contrôlée.

### **c. L'ONU et la lutte contre le terrorisme**

En Septembre 1998, à l'occasion d'une Assemblée générale de L'ONU, son Secrétaire général Kofi Annan déclarait "*Le terrorisme est une menace mondiale, qui appelle clairement une action mondiale. Les actions individuelles des États membres, qu'elles soient destinées à des acteurs étatiques ou non étatiques, ne peuvent pas, en elles-mêmes, apporter une solution. Nous devons faire face à cette menace ensemble*".

Dans certains pays, les fonctions impliquant le terrorisme sont exercées par une seule force spécialisée ; la police, les paramilitaires ou l'armée. La lutte antiterroriste prend de nombreuses formes. L'organisation des Nations Unies pour la justice pénale et la prévention du crime, basée à Vienne, a une unité (avec deux employés à plein temps) pour étudier et conseiller sur les mesures de prévention du terrorisme. À différents endroits du monde, des

séminaires sont souvent organisés sur le thème du terrorisme par les universitaires et les institutions chargées de l'application de la loi.

La question du terrorisme a d'abord été soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1972. Depuis lors, la communauté internationale a manifesté son inquiétude face au terrorisme dans un certain nombre de résolutions, de conventions et de protocoles.

La résolution 1269 du Conseil de sécurité des Nations Unies souligne le rôle essentiel de l'ONU dans le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et souligne l'importance d'une meilleure coordination entre les États et les organisations internationales et régionales. Il encourage les États membres à participer et à mettre en œuvre les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme international.

La Direction de la prévention du terrorisme (TPB) est le service des Nations Unies chargé de la recherche et de la coopération technique dans le domaine du terrorisme. Il est basé à Vienne et fait partie du Bureau de la lutte contre la drogue et de la prévention du crime (ODCCP), en étroite collaboration avec le Centre pour la prévention du crime international (CICP).

Les effets dévastateurs du terrorisme sur les droits à la vie, à la liberté, la sécurité et la dignité de l'individu ont été clairement définis par les organes compétents des Nations Unies, en particulier par les résolutions de la Commission des droits de l'homme, sa Sous-Commission et par l'Assemblée générale. En outre, les organisations intergouvernementales régionales, telles que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de la Conférence islamique au sommet, ont prononcé le terrorisme et les droits de l'homme. Par exemple, le 16 Mars 2000, le Parlement européen a réaffirmé que *«le terrorisme est une violation des droits de l'homme»*.

Le développement économique des régions appauvries par les gouvernements peut parfois constituer une mesure efficace de lutte contre le terrorisme. Cela est particulièrement vrai dans les campagnes où les terroristes s'opposent au gouvernement et tentent délibérément de

se baser dans des régions sous-développées. Les terroristes profitent pour fonctionner à partir des régions, car ils savent qu'une grande partie de la population ne comprend pas l'économie du développement. Cela met en évidence que la plupart des développements doivent se dérouler de façon inégale. Par exemple, le Parti des travailleurs kurdes (PKK) opère, dans la région de la Turquie la moins développée.

Le PKK profite de cette situation de sous-développement comme sous prétexte de battre pour le sort de la population. Un fait que le gouvernement astucieusement réalise et tente vivement de renverser en proie aux tensions sociales.

Une autre mesure antiterroriste efficace est de donner un préavis aux personnes ciblées ou les victimes potentielles des renseignements recueillis par les services de sécurité et les unités spéciales antiterroristes. Une évaluation de la menace est nécessaire pour évaluer les pertes potentielles dans une situation de menace, pour examiner quelles mesures peuvent être prises pour prévenir ou minimiser ces pertes et si une telle action est globale, une option abordable en termes financiers et politiques. La conclusion d'une évaluation de la menace se termine souvent par un changement de niveau dans un plan de vigilance sur la sécurité. Il peut être plus élevé, plus bas ou être maintenu au même niveau.

Les forces antiterroristes se sont considérablement améliorées au cours des trois dernières décennies, à mesure que de nombreuses forces armées ont formé et développé des capacités de lutte contre le terrorisme. En conséquence, les terroristes contemporains préfèrent éviter les situations de siège et d'otage et les détournements, en raison des maigres chances de s'échapper ou de survivre à un assaut des forces antiterroristes.

Les activités antiterroristes et antiterroristes sont toutefois des réponses, et non des mesures préventives qui traitent spécifiquement des racines du problème. Ce qui est nécessaire, c'est un examen approfondi des causes contemporaines du terrorisme, qui sont principalement dues à l'oppression économique et à l'intolérance politique, religieuse et ethnique.

De plus, aucune action n'est prise contre les États membres qui choisissent d'ignorer ou de bloquer l'application des résolutions de l'ONU (accord de la majorité des nations) contre certains gouvernements. Mais d'autres qui ne se conforment pas sont poursuivis pour non-respect. Cette absence d'impartialité est largement remarquée parmi les masses du monde, mal reçues et génère un soutien aux terroristes. Une combinaison de divers engagements et d'actions doit être entreprise par un grand nombre de nations, mais pas au point où leurs ressources seraient mises en péril.

#### **d. La transition**

On utilise la déradicalisation pour désigner les méthodes et les techniques utilisées pour miner et inverser le processus de radicalisation achevé, réduisant ainsi le risque potentiel pour la société du terrorisme.

Le concept de déradicalisation, dans son contexte très spécifique de tentative d'inverser le processus de radicalisation, a fait partie du contre-terrorisme britannique efforts consentis depuis le 11 septembre, lorsque des personnes impliquées dans actes terroristes commis par le djihadistes violents ont commencé à être arrêtés, condamnés ,et emprisonné. La question immédiate était de savoir comment les gérer pendant leur période d'emprisonnement, puis, comme beaucoup d'entre eux n'avaient pas été condamnés la prochaine question est de savoir comment les gérer après leur éventuelle libération.

Le mot radicalisation peut être utilisé pour décrire un processus par lequel les individus (et même les groupes) développent, au fil du temps, un état d'esprit qui peut, dans les circonstances et opportunités appropriées, accroître le risque qu'il se livre à l'extrémisme violent ou au terrorisme. Les terroristes, en général, ont l'intention d'intimider les gouvernements et les civils pour qu'ils influencent la politique ou le comportement avec un

objectif politique sous-jacent. Souvent, la façon dont les terroristes espèrent y parvenir est de créer la terreur (Martin, 2010)<sup>11</sup>.

Yehuda (2007)<sup>12</sup> fait valoir que la plupart des personnes touchées par une attaque terroriste connaissent une détresse aiguë. Certaines personnes continuent à éprouver des difficultés à faire face à l'acte terroriste et d'autres vont après un certain temps résoudre les problèmes. La recherche montre également que les personnes qui sont plus vulnérables aux symptômes de longue durée ont, en général, une réaction plus intense au moment de l'événement traumatique. Il soutient en outre qu'un acte de terrorisme est un événement qui correspond aux critères d'un traumatisme et que les effets collatéraux devraient également être considérés comme un facteur important. Par exemple, les effets collatéraux font que les personnes qui ne sont pas directement touchées par la perte de proches sont touchées par l'acte indirectement par la couverture médiatique.

Vazquez, Hervas et Perez-Sales (2008)<sup>13</sup> ont analysé un échantillon de personnes qui ont été touchées par les attentats terroristes de Madrid qui ont eu lieu le 11 mars 2004. Ce jour-là, des terroristes ont placé et fait exploser dix bombes dans des trains à Madrid en précipitation heure. 191 Des personnes ont été tuées et environ 1500 ont été blessées lors de ces attaques. Le groupe terroriste responsable, qui entretient des liens étroits avec Al-Qaida, est la Brigade Abu Hafs al-Masri (Martin, 2010). L'échantillon de Vazquez, Hervas et Perez-Sales (2008) variait entre les personnes qui ont été blessées par les attaques et les personnes qui étaient les parents d'une personne directement touchée par les attaques.

Recruter de nouveaux adeptes ne connaît pas de frontières nationales, mais est mondial, bien que concentré en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est. Groupes et les adeptes d'Al-Qaeda se répandent dans toutes les régions du monde, ce qui rend le réseau très flexible et mobile dans ses actions.

---

<sup>11</sup> External Aspects of Radicalisation leading to Terrorism, December 2010.

<sup>12</sup> Response Variation following Trauma, October 2007.

<sup>13</sup> Perceived benefits after terrorist attacks: The role of positive and negative emotions pp154-163.

Les approches idéologiques et la préparation se déroulent principalement sur Internet. Les connaissances techniques nécessaires pour mener des attaques terroristes sont disponibles en ligne. En principe, n'importe qui peut agir au nom d'Al-Qaeda. Des études sur le lavage de cerveau, la conversion religieuse, les cultes, ainsi que des groupes terroristes per se constituent une réponse probable. Les objectifs sont d'isoler l'individu des autres systèmes de croyance, de délégitimer et de déshumaniser les cibles potentielles, de ne tolérer aucune incertitude en rejetant ou même en tuant des sceptiques et en adorant un leader. L'attention portée à l'Islam et aux valeurs musulmanes et aux voies islamiques traditionnelles est en hausse parmi les jeunes générations de musulmans dans le monde entier. L'intérêt pour l'Islam en tant que culture est en hausse.

Avec les idéologies extrémistes djihadistes, les militants cherchent à inspirer de nouvelles générations de terroristes pour perpétuer le cycle du terrorisme. Peu de temps après les attaques terroristes du 11 septembre, des milliers d'arrestations de djihadistes ont incité les États à concevoir des programmes de «radicalisation» visant à équilibrer les efforts de sécurité traditionnels avec des techniques qui traitent des sources idéologiques d'extrémisme violent.

La compréhension du terrorisme a beaucoup évolué depuis le 11 septembre 2001, mais il reste encore beaucoup à apprendre sur les processus de désengagement individuel et collectif de l'activité terroriste. Cela aidera les États à mieux comprendre comment ces processus se rapportent à leurs stratégies et capacités de lutte contre le terrorisme. Il est clair que la radicalisation des prisonniers est une question complexe. Il existe un fort potentiel pour les prisonniers ciblés d'abuser de tels programmes.

Toute discussion entourant la décision de libérer les terroristes emprisonnés dans la société soulève des questions difficiles. Où iront-ils ? Qui les surveillera ? Vont-ils récidiver ? Peuvent-ils être détournés du terrorisme en prison ? Le taux de récidive sera-t-il acceptable pour le public ? Outre les problèmes de sécurité posés par les questions liées à l'évolution des comportements terroristes, le ressentiment et les sentiments d'injustice parmi les victimes du terrorisme accompagnent même les discussions préliminaires sur ces questions.

Un nombre croissant d'États sont parvenus à accepter l'idée, implicitement ou non, que leurs intérêts respectifs en matière de sécurité nationale peuvent être servis en examinant comment faciliter et gérer la réintégration des condamnés terroristes dans la société. En particulier, on a estimé que de tels efforts pouvaient être exprimés par des tentatives de changement de comportement terroriste, principalement par «réhabilitation» ou autrement «radicalisation» de ceux qui ont été détenus en raison de leur engagement dans des activités terroristes.

Dans le cas de la radicalisation, non seulement l'individu n'est pas encore impliqué dans le terrorisme, mais aussi le processus de radicalisation lui-même n'a peut-être pas été achevé ou même commencé sérieusement. Par conséquent, la personne n'est pas détenue par l'État ou le gouvernement et n'est pas soumise au contrôle direct et rigide que la détention entraîne. L'individu est détenu lorsqu'il a déjà dépassé le processus de radicalisation et est devenu activement impliqué dans des activités terroristes. À la suite d'une arrestation et d'une détention, l'individu peut également être amené à se soumettre à un programme de radicalisation de l'État ou du gouvernement. Seul ce type de programme administré dans ces circonstances (pour les individus incarcérés et détenus en raison de leur implication active dans des activités terroristes) peut être décrit avec précision comme une de radicalisation.

Les autres aspects de la radicalisation, sont illustrés par un programme intégré qui fonctionne depuis 2007 à Amsterdam, aux Pays-Bas. Ici, une ligne claire a été reconnue entre ce que l'on appelait des «actions préparatoires» résultant de la radicalisation (celles-ci étaient considérées comme relevant de la responsabilité policière, qu'elles soient illégales ou non) et la «radicalisation idéologique» qui s'était développée Avant que les actions ne se produisent. La gestion de la radicalisation idéologique est devenue la responsabilité de l'autorité municipale qui a mis en place un vaste programme préventif connu sous le nom de «We Amsterdammers». En outre, ils ont également mis en place des structures et des systèmes conçus pour détecter et traiter des cas spécifiques de radicalisation. Entre la police et les autorités municipales, le programme de la ville englobe à la fois des approches anti-radicalisation et contre-radicalisation

Les États-Unis pour leur part s'efforcent de lutter contre le djihadiste violent et le terrorisme connexe dans les pays où les forces militaires américaines ont été déployées, à savoir l'Irak et l'Afghanistan, bien que l'élément domestique reçoive de plus en plus d'attention.

Les individus «déradicalisés» peuvent aider directement à contrer un groupe terroriste ou un réseau. Les individus qui se déradicalisent et se désengagent d'un groupe terroriste soit avec l'aide d'un programme formel ou par eux-mêmes peut parfois être persuadé à «jeter leur lot» avec le gouvernement et à aider activement à la défaite de leurs anciens camarades.

La déradicalisation peut aussi aider à empêcher le recrutement d'une nouvelle génération de terroristes. Il est important de noter que la déradicalisation, et plus particulièrement la contre-radicalisation et l'anti-radicalisation, peuvent parfois jouer un rôle pour «fermer le robinet» du recrutement terroriste en réduisant le flux d'individus susceptibles de s'engager pour une cause terroriste. Au début du cycle de recrutement terroriste, des mesures de lutte contre la radicalisation sont mise en place pour réduire le nombre de personnes sensibles à la propagande extrémiste. Les mesures de contre-radicalisation sont aussi mise en place pour réduire le nombre de ceux qui passent au terrorisme, avant ceux qui souhaitent rejoindre des groupes terroristes réussissant à le faire.

Il faut reconnaître que même lorsque des mesures avec les objectifs souhaités sont mise en place, il peut encore être contesté. Il y a aussi un risque de récurrence. Les individus qui semblent être désengagés ou même déradicalisés peuvent être réengagés avec des groupes radicalisés ou terroristes.

## CONCLUSION

Le terrorisme a évolué au fil des ans à une période où il a été axé sur l'éclatement des empires, par le biais décolonisation et anti-occidentalisme. A l'heure actuelle ce que le monde est témoin qui est sous-tendue par des idéologies religieuses. Dans toutes les étapes de l'évolution, le terrorisme a été dévastateur. L'attaque terroriste du 11 Septembre 2001 relative aux États-Unis par Al-Qaïda et sa gestion ultérieure par l'administration du président George W. Bush Jr est soupçonné d'avoir allumé un nouvel essor de la phase du terrorisme. L'image de ce nouveau terrorisme du millénaire avait été plus meurtrière et horrible.

Les tendances actuelles du terrorisme ont été influencées par l'imposition des valeurs occidentales sur le reste du monde. Ceci est partiellement dû à l'affrontement des valeurs judéo-chrétiennes avec les valeurs islamiques. De même, la montée de la mondialisation et les progrès technologiques fortement encouragée par l'Occident peut également être citée pour la nouvelle vague de terrorisme dans ce millénaire. La médiation et la communication sont en effet parties intégrantes des stratégies.

Les effets du terrorisme dans ce nouveau millénaire pourraient être classés comme psychologiques et économiques. Psychologiquement, les victimes et les non-victimes semblables sont traumatisés par les actes terroristes car elle crée une atmosphère de peur et de panique. En outre, les premiers signes visibles d'une attaque terroriste sont la destruction des vies et des infrastructures. Le terrorisme, affecte potentiellement la croissance économique à court terme, car elle augmente le profil de risque financier d'un pays créant ce qui limite les investissements flux, en particulier l'investissement étranger direct.

La radicalisation, qu'il s'agisse de la de radicalisation, de la contre-radicalisation ou de la radicalisation, est une tâche qui ne doit pas être entreprise à la légère. La clé de tout programme de déradicalisation et de réhabilitation efficace semble être l'engagement de l'individu envers le processus de pensée, à sa situation et à celles de sa famille.

## **ANNEXE A : Résolution N° 2178 du conseil de sécurité de l'ONU**

### **Nations Unies**

S/RES/2178 (2014)

**Conseil de sécurité** Distr. générale 24 septembre 2014

### **Résolution 2178 (2014)**

**Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7272e séance, le 24 septembre 2014**

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales et que tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le moment et les auteurs, et demeurant résolu à contribuer encore à améliorer l'efficacité de l'action d'ensemble menée contre ce fléau à l'échelle mondiale,

*Constatant avec préoccupation* que la menace terroriste devient plus diffuse à mesure que les attaques, y compris celles motivées par l'intolérance ou l'extrémisme, se multiplient dans plusieurs régions du monde, et se déclarant résolu à combattre cette menace,

*Considérant* qu'il faut éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme et affirmant que les États Membres sont déterminés à continuer à faire tout leur possible pour régler les conflits et empêcher les groupes terroristes de s'implanter et de créer des sanctuaires, et lutter ainsi plus efficacement contre la menace grandissante que constitue le terrorisme,

*Réaffirmant* que le terrorisme ne peut et ne saurait être associé à aucune religion, nationalité ou civilisation,

*Considérant* que la coopération internationale et toutes les mesures prises par les États Membres pour prévenir et combattre le terrorisme doivent respecter strictement la Charte des Nations Unies,

*Réaffirmant* que, conformément à la Charte, il respecte la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États,

*Réaffirmant* que les États Membres doivent veiller à ce que les mesures qu'ils prennent pour combattre le terrorisme soient conformes à toutes les obligations que leur fait le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, *soulignant* que les mesures antiterroristes efficaces et le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit sont complémentaires et se renforcent mutuellement, et que tous sont des éléments essentiels au succès de la lutte contre le terrorisme, *notant* qu'il importe de respecter l'état de droit pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme et *notant également* que le fait de se soustraire à ces obligations internationales particulières comme à d'autres, dont celles résultant de la Charte des Nations Unies, est un des facteurs contribuant à une radicalisation accrue et favorise le sentiment d'impunité,

*Se déclarant gravement préoccupé* par la menace terrible et grandissante que font peser les combattants terroristes étrangers, à savoir des individus qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, notamment à l'occasion d'un conflit armé, et *résolu* à écarter cette menace,

*Se disant gravement préoccupé* par quiconque cherche à se rendre à l'étranger pour y devenir un combattant terroriste,

*Constatant avec inquiétude* que les combattants terroristes étrangers contribuent à intensifier les conflits, à les prolonger et à en compliquer singulièrement le règlement, et qu'ils peuvent aussi être une menace considérable pour les États dont ils viennent, ceux par lesquels ils transitent et ceux où ils se rendent, ainsi que les États qui jouxtent les zones de conflit armé où ils combattent et qui doivent faire face à de sérieux problèmes de sécurité, *notant* que la menace que représentent les combattants terroristes étrangers peut atteindre toutes les régions et tous les États Membres, même ceux qui sont éloignés des zones de conflit, et *se disant*

*profondément préoccupé* de voir que les combattants terroristes étrangers mettent leur idéologie extrémiste au service de l'apologie du terrorisme,

*Constatant avec préoccupation* que des terroristes et des entités terroristes ont construit, entre les États d'origine, de transit et de destination, des réseaux internationaux leur permettant de faire circuler des combattants de toutes nationalités et les ressources dont ils ont besoin,

*Particulièrement inquiet* de constater que des combattants terroristes étrangers sont sélectionnés et recrutés par des entités telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant, le Front el-Nosra et d'autres cellules, filiales, émanations ou groupes dissidents d'Al-Qaida figurant sur la Liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), *considérant* que la menace que représentent les combattants terroristes étrangers englobe, entre autres, les personnes qui appuient les actes ou activités d'Al-Qaida et de ses cellules, filiales, émanations ou groupes dissidents, notamment en recrutant pour leur compte ou en soutenant de toute autre manière les actes et activités de ces entités, et *soulignant* qu'il est urgent de s'attaquer à cette menace précise,

*Conscient* que, pour faire pièce à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, il faut s'attaquer à l'ensemble des causes du phénomène, ce qui exige notamment d'empêcher la radicalisation pouvant conduire au terrorisme, de juguler le recrutement, d'interdire aux combattants terroristes étrangers de voyager, de bloquer l'aide financière qu'ils reçoivent, de lutter contre l'extrémisme violent qui peut déboucher sur le terrorisme, de combattre l'incitation à la commission d'actes terroristes motivés par l'extrémisme ou l'intolérance, de promouvoir la tolérance politique et religieuse, le développement économique et la cohésion et l'intégration sociales, de faire cesser et de régler les conflits armés, et de faciliter la réintégration et la réinsertion,

*Considérant* que la force militaire, les mesures visant à faire appliquer la loi et les opérations des services de renseignement ne suffiront pas à elles seules à vaincre le terrorisme, et *soulignant* qu'il est nécessaire d'éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme, comme le veut le premier volet de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/60/288),

*S'inquiétant* que les terroristes et leurs partisans utilisent de plus en plus les nouveaux moyens de communication, dont Internet, à des fins de ralliement par la radicalisation, de recrutement, d'incitation à la commission d'actes terroristes et de financement et d'organisation des

voyages et des activités des combattants arrivés à destination, et *soulignant* que les États Membres doivent agir dans un esprit de coopération pour empêcher les terroristes de tirer parti de la technologie, des moyens de communication et d'autres ressources à des fins d'incitation à la perpétration d'actes de terrorisme, tout en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que les autres obligations édictées par le droit international,

*Se félicitant* des activités entreprises dans le domaine du renforcement des capacités par les entités des Nations Unies, en particulier celles qui font partie de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que des initiatives de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans le but d'offrir une assistance technique, notamment en facilitant les échanges entre prestataires et bénéficiaires de l'aide au renforcement des capacités, en coordination avec les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, afin de fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale,

*Prenant note* des initiatives et activités menées récemment aux niveaux international, régional et sous régional pour prévenir le terrorisme international et en venir à bout, et *prenant acte* des travaux du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui a notamment adopté récemment une série complète de bonnes pratiques destinées à lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers et publié plusieurs autres guides et exemples de bonnes pratiques, en particulier dans les domaines de la lutte contre l'extrémisme violent, de la justice pénale, des prisons, des enlèvements contre rançon, de l'aide aux victimes du terrorisme et de la police de proximité afin d'aider les États intéressés à appliquer sur le terrain les orientations générales et le cadre juridique établis par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme, et de compléter le travail des entités spécialisées de l'Organisation,

*Saluant* l'action menée par INTERPOL pour écarter la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, notamment la facilitation d'échanges d'informations utiles aux services chargés de l'application de la loi du monde entier grâce à son réseau de communication sécurisée, ses bases de données, son système de notices, ses procédures de recensement des documents de voyage et d'identité volés et des faux, ses instances chargées de la lutte contre le terrorisme et son programme relatif aux combattants terroristes étrangers,

*Ayant à l'esprit et soulignant* la situation des personnes ayant plusieurs nationalités qui se rendent dans des États dont elles ont la nationalité dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, et *exhortant* les États à prendre les mesures qui s'imposent dans le respect des obligations qui leur sont faites par leur droit interne et le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme,

*Demandant* aux États de veiller, conformément au droit international et notamment au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés, à ce que le statut de réfugié ne soit pas détourné à leur profit par les auteurs, organisateurs ou complices d'actes terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers,

*Demandant à nouveau* à tous les États de devenir parties dès que possible aux conventions internationales de lutte contre le terrorisme et à leurs protocoles, qu'ils soient ou non parties à des conventions régionales sur la matière, et de s'acquitter intégralement des obligations découlant des instruments auxquels ils sont parties,

*Notant* que le terrorisme menace constamment la paix et la sécurité internationales et *affirmant* qu'il faut combattre par tous les moyens, conformément à la Charte des Nations Unies, les menaces que font peser sur la paix et la sécurité internationales les actes de terrorisme, notamment ceux perpétrés par des combattants étrangers,

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Condamne* l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme, la violence confessionnelle et la perpétration d'actes de terrorisme par des combattants terroristes étrangers, et *exige* que tous les combattants terroristes étrangers désarment, qu'ils mettent fin à toutes leurs activités terroristes et qu'ils cessent de participer à des conflits armés;

2. *Réaffirme* que tous les États doivent empêcher la circulation de terroristes et de groupes terroristes en effectuant des contrôles efficaces aux frontières, en surveillant de près la délivrance de documents d'identité et de voyage, et en prenant des mesures visant à empêcher la falsification de documents d'identité et de voyage, la fabrication de faux et l'utilisation frauduleuse de tels documents, *souligne* à cet égard qu'il importe qu'ils s'attaquent, conformément à leurs obligations internationales pertinentes, à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, et *encourage* les États Membres à mettre en place des procédures de contrôle des voyageurs et d'évaluation des risques reposant sur des

observations factuelles telles que la collecte et l'analyse de données relatives aux voyages, sans toutefois procéder à un profilage sur base de stéréotypes fondés sur des motifs de discrimination interdits par le droit international;

3. *Prie instamment* les États Membres d'intensifier et d'accélérer, conformément au droit interne et international, les échanges d'informations opérationnelles au sujet des activités ou des mouvements de terroristes et de réseaux terroristes, y compris de combattants terroristes étrangers, notamment avec les États de résidence ou de nationalité des individus concernés, dans le cadre de mécanismes multilatéraux et bilatéraux, en particulier l'Organisation des Nations Unies;

4. *Demande* aux États Membres de coopérer, conformément à leurs obligations, au regard du droit international, à l'action menée pour écarter la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, notamment en prévenant la radicalisation pouvant conduire au terrorisme et le recrutement de combattants terroristes étrangers, y compris des enfants, en empêchant lesdits combattants de franchir leurs frontières, en faisant cesser et en bloquant l'aide financière qui leur est destinée et, s'agissant des combattants terroristes étrangers qui retournent dans leur pays de départ, en élaborant et appliquant des stratégies de poursuites, de réinsertion et de réintégration;

5. *Décide* que les États Membres doivent, dans le respect du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire, prévenir et éliminer les activités de recrutement, d'organisation, de transport ou d'équipement bénéficiant à des personnes qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, ainsi que le financement des voyages et activités de ces personnes;

6. *Rappelle* que, dans sa résolution 1373 (2001), il a décidé que tous les États Membres devaient veiller à ce que toute personne qui participe au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme ou qui y apporte un appui soit traduite en justice, et *décide* que tous les États doivent veiller à ce que la qualification des infractions pénales dans leur législation et leur réglementation internes permette, proportionnellement à la gravité de l'infraction, d'engager des poursuites et de réprimer :

a) Leurs nationaux qui se rendent ou tentent de se rendre dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, et d'autres personnes qui quittent ou tentent de quitter leur territoire pour se rendre dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme;

b) La fourniture ou la collecte délibérées, par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, par leurs nationaux ou sur leur territoire, de fonds que l'on prévoit d'utiliser ou dont on sait qu'ils seront utilisés pour financer les voyages de personnes qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme;

c) L'organisation délibérée, par leur nationaux ou sur leur territoire, des voyages de personnes qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, ou la participation à d'autres activités qui facilitent ces actes, y compris le recrutement;

7. *Se dit fermement résolu* à envisager d'inscrire sur la Liste, en application de la résolution 2161 (2014), les personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaïda qui financent, arment, organisent et recrutent pour son compte ou qui soutiennent, de toute autre manière, ses actes ou activités, y compris à l'aide des nouvelles technologies de l'information et des communications, comme Internet, les médias sociaux ou tout autre moyen;

8. *Décide* que, sans préjudice de l'entrée ou du transit nécessaires à la conduite d'une procédure judiciaire, y compris à la conduite d'une telle procédure liée à l'arrestation ou à la détention de tout combattant terroriste étranger, les États Membres interdiront l'entrée sur leur territoire ou le transit par leur territoire de toute personne pour laquelle l'État est en possession d'informations fiables lui donnant des motifs raisonnables de penser que celle-ci cherche à entrer sur le territoire ou à transiter par lui afin de participer aux actes décrits au paragraphe 6, y compris tout acte ou activité indiquant qu'une personne, groupe, entreprise ou entité est associé à Al-Qaïda, comme indiqué au paragraphe 2 de la résolution 2161 (2014), étant entendu qu'aucune disposition du présent paragraphe n'oblige un État à refuser à ses propres ressortissants ou résidents permanents l'entrée ou le séjour sur son territoire;

9. *Invite* les États Membres à exiger des compagnies aériennes opérant sur leur territoire qu'elles communiquent à l'avance aux autorités nationales compétentes des informations sur les passagers afin de détecter le départ de leur territoire, ou la tentative d'entrée sur leur territoire ou de transit par leur territoire, à bord d'appareils civils, de personnes désignées par le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) (« le Comité »), et *les invite également* à signaler au Comité tout départ de leur territoire, ou toute tentative d'entrée sur leur territoire ou de transit par leur territoire, de telles personnes et à communiquer ces informations à l'État de résidence ou de nationalité de la personne, selon qu'il conviendra et conformément au droit interne et aux obligations internationales;

10. *Souligne* qu'il convient d'urgence d'appliquer intégralement et immédiatement la présente résolution aux combattants terroristes étrangers, *insiste* sur le fait qu'il faut en particulier l'appliquer d'urgence aux combattants terroristes étrangers associés à l'EIL, au Front el-Nosra et à toute cellule, filiale ou émanation d'Al-Qaida ou groupe dissident de celui-ci désignés par le Comité, et *se dit prêt* à envisager de désigner, en application de la résolution 2161 (2014), des personnes associées à Al-Qaida qui commettent les actes énoncés au paragraphe 6 ci-dessus;

#### *Coopération internationale*

11. *Invite* les États Membres à améliorer la coopération internationale, régionale et sous régionale, dans le cadre d'accords bilatéraux selon qu'il convient, en vue d'empêcher que des combattants terroristes étrangers quittent leur territoire ou s'y rendent, y compris en renforçant l'échange d'informations permettant de repérer les combattants terroristes étrangers, en mettant en commun et en adoptant des pratiques optimales et en comprenant mieux la façon dont s'articulent les voyages des combattants terroristes étrangers, et *engage* à agir dans un esprit de coopération, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et conformément aux autres obligations qui leur incombent en droit international, lorsqu'ils prennent des mesures visant à empêcher les terroristes de tirer parti de la technologie, des moyens de communication et des ressources pour inciter au soutien à des actes de terrorisme;

12. *Rappelle* que, dans sa résolution 1373 (2001), il a décidé que tous les États devaient se prêter mutuellement la plus grande assistance à l'occasion d'enquêtes criminelles ou de poursuites pénales relatives au financement d'actes de terrorisme ou à l'appui à de tels actes, y compris l'assistance en vue de l'obtention des éléments de preuve qui seraient en leur

possession et qui seraient nécessaires à la procédure, et *souligne* qu'il importe de respecter cette obligation à l'occasion des enquêtes ou poursuites se rapportant à des combattants terroristes étrangers;

13. *Encourage* INTERPOL à redoubler d'efforts s'agissant de la menace que représentent les combattants terroristes étrangers et à recommander ou à mettre en place d'autres ressources, telles que l'extension de l'usage des notices spéciales INTERPOL aux combattants terroristes étrangers, afin d'appuyer et de promouvoir les mesures nationales, régionales et internationales visant à contrôler et empêcher le transit de combattants terroristes étrangers;

14. *Invite* les États à aider à renforcer la capacité des États d'écarter la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, y compris d'empêcher et d'interdire que des combattants terroristes étrangers franchissent les frontières terrestres ou maritimes, en particulier à aider les États voisins de zones de conflit armé où des combattants terroristes étrangers se trouvent, et *accueille avec satisfaction et encourage* l'assistance bilatérale qu'apportent les États Membres au renforcement de ces capacités nationales;

#### *Lutte contre l'extrémisme violent afin d'empêcher le terrorisme*

15. *Souligne* que la lutte contre l'extrémisme violent, lequel peut conduire au terrorisme, y compris la lutte contre la radicalisation et la mobilisation de personnes et leur recrutement dans des groupes terroristes et la lutte contre le fait de devenir un combattant terroriste étranger, est essentielle pour contrer la menace pour la paix et la sécurité internationales que représentent les combattants terroristes étrangers, et *demande* aux États Membres de redoubler d'efforts pour lutter contre cette forme d'extrémisme violent;

16. *Encourage* les États Membres à faire participer les populations locales et les organisations non gouvernementales compétentes à l'élaboration de stratégies de lutte contre le discours extrémiste violent qui peut inciter à la commission d'actes de terrorisme, à faire changer les conditions propices à la propagation de l'extrémisme violent, qui peut conduire au terrorisme, y compris en donnant voix au chapitre aux jeunes, aux familles, aux femmes, aux chefs religieux et culturels et aux responsables de l'éducation, et tous les autres groupes de la société civile concernés, et à adopter des stratégies personnalisées visant à lutter contre l'embrigadement dans cette forme d'extrémisme violent et à promouvoir l'inclusion et la cohésion sociales;

17. *Rappelle* la décision qu'il a prise au paragraphe 14 de sa résolution 2161 (2014) concernant les engins explosifs improvisés et les personnes, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida et *exhorte* les États Membres, dans ce contexte, à agir dans un esprit de coopération, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et conformément aux autres obligations qui leur incombent en droit international, lorsqu'ils prennent des mesures visant à empêcher les terroristes de tirer parti de la technologie, des moyens de communication et des ressources, y compris les moyens audio et vidéo, pour inciter au soutien à des actes de terrorisme;

18. *Invite* les États Membres à coopérer et à s'entraider systématiquement dans la lutte contre l'extrémisme violent, lequel peut conduire au terrorisme, notamment dans les domaines du renforcement des capacités, de la coordination des plans et des efforts et de l'échange d'enseignements tirés de l'expérience;

19. *Souligne* à ce sujet l'importance de l'action menée par les États Membres pour inciter les personnes et populations locales touchées à mettre au point des moyens non violents de prévention et de règlement des conflits afin de réduire le risque de radicalisation pouvant conduire au terrorisme, et celle des efforts visant à promouvoir des moyens pacifiques de s'opposer à la rhétorique violente à laquelle adhèrent les combattants terroristes étrangers, et *insiste* sur le rôle que l'éducation peut jouer dans la lutte contre la propagande terroriste;

*Participation des Nations Unies à la lutte contre la menace que représentent les combattants terroristes étrangers*

20. *Note* que les combattants terroristes étrangers et ceux qui financent ou facilitent leurs voyages et leurs activités pourraient être inscrits sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida que tient à jour le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) pour le fait de concourir à financer, organiser, faciliter, préparer ou exécuter des actes ou activités du réseau Al-Qaida, en association avec celui-ci, sous son nom ou pour son compte, ou le fait de les soutenir, le fait de fournir, vendre ou transférer des armements et matériels connexes à Al-Qaida et le fait de recruter pour le compte du réseau Al-Qaida ou de soutenir, de toute autre manière, des actes ou activités du réseau Al-Qaida ou de toute cellule, filiale ou émanation ou tout groupe dissident de celui-ci, et *invite* les États à proposer que soient inscrits sur la liste ces combattants terroristes et ceux qui facilitent ou financent leurs voyages et activités ultérieures;

21. *Charge* le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, agissant en étroite collaboration avec tous les organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme, en particulier la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de s'intéresser tout particulièrement à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers qui sont recrutés par l'EIIL, le Front el-Nosra et tous les groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou qui s'y joignent;

22. *Encourage* l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions à coordonner l'action qu'elle mène pour suivre et écarter, avec d'autres organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme, en particulier l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la menace que représentent les combattants terroristes étrangers;

23. *Prie* l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, agissant en coopération étroite avec d'autres organismes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme, de faire rapport dans les 180 jours au Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), et de lui présenter oralement dans les 60 jours, un exposé préliminaire sur la menace que représentent les combattants terroristes étrangers qui sont recrutés par l'EIIL, le Front el-Nosra et tous les groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida, comprenant :

a) Une évaluation globale de la menace que représentent ces combattants terroristes étrangers, y compris ceux qui les aident, les régions les plus touchées et les tendances de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme, la facilitation, le recrutement, la composition démographique et le financement;

b) Des recommandations quant aux mesures qui peuvent être prises pour mieux écarter la menace que représentent les combattants terroristes étrangers;

24. *Prie* le Comité contre le terrorisme, dans les limites de son mandat et avec le concours de sa direction exécutive, de détecter, dans la capacité qu'ont les États

Membres d'appliquer ses résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005), les principales insuffisances qui pourraient les empêcher d'endiguer le flot de combattants terroristes étrangers et de recenser les bonnes pratiques mises en œuvre pour appliquer les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) qui permettraient de le faire, et de faciliter l'assistance technique, précisément en favorisant la collaboration entre ceux qui fournissent une aide au renforcement des capacités et ceux qui la reçoivent, surtout ceux des régions les plus touchées, y compris en mettant au

point, lorsqu'ils en font la demande, des stratégies globales de lutte contre le terrorisme prévoyant de lutter contre la radicalisation violente et d'endiguer le flot de combattants terroristes étrangers, en rappelant le rôle des autres acteurs concernés comme, par exemple, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme;

25. *Souligne* que la menace grandissante que représentent les combattants terroristes étrangers fait partie des problèmes, tendances et faits nouveaux en rapport avec les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) qu'il a demandé à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, au paragraphe 5 de la résolution 2129 (2013), de recenser, et qu'elle mérite donc une attention soutenue du Comité, conformément à son mandat;

26. *Prie* le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) et le Comité contre le terrorisme de lui faire rapport sur l'action que chacun entreprendra en application de la présente résolution;

27. *Décide* de rester saisi de la question.

**Source : site internet de l'Organisation des Nations Unies**

## BIBLIOGRPAHIE

- Livre Blanc: Défense et sécurité national 2013 p104
- Huntington, Samuel P. (2002) [1997]. "Chapter 9: The Global Politics of Civilizations". *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order* (The Free Press Ed.). London: Simon & Schuster. p. 207f. ISBN 0-7432-3149-X.
- Walter Laqueur: *The New Terrorism: Fanaticism and the Arms of Mass Destruction*, London and New York: Oxford University Press, 1999 ISBN 0-19-511816-2
- Mathieu Guidère, *Le retour du califat*, Collection Le débat, Gallimard, 2016.
- Alexandre Adam, *La lutte contre le terrorisme : Etude comparative Union européenne – Etats-Unis*, Le Harmattan, 2005.
- Huntington, Samuel P. (ed.), *The Clash of Civilizations?: The Debate*, New York, Foreign Affairs, 1996 ISBN 0-87609-164-8
- Loretta NAPOLEONI, *L'Etat islamique, multinationale de la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 2015, 192 pages.
- Toft, Monica Duffy, *The Geography of Ethnic Violence: Identity, Interests, and the Indivisibility of Territory*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 2003 ISBN 0-691-11354-8
- Russett, B. M.; Oneal, J. R.; Cox, M. (2000). "Clash of Civilizations, or Realism and Liberalism Déjà Vu? Some Evidence". *Journal of Peace Research*. 37: 583–608. Doi: 10.1177/0022343300037005003.
- Berman, Paul (2003). *Terror and Liberalism*. W W Norton & Company. ISBN 0-393-05775-5.

- "Speech Geert Wilders". Geertwilders.nl. Mountain View (Silicon View), USA. 11 August 2015. If Islam conquers Israel, we will be next. Huntington was wrong. There is no clash of civilizations but a clash between our civilization and barbarity.

- "Huntington was wrong. It is not a clash of civilizations, but a clash between civilization and barbarism #nomoreislam". Geert Wilders on Twitter. 23 May 2016.

-SAUVAGET Bernadette , *Le salafisme, antichambre du djihadisme ?*, Libération, édition du 23 novembre 2015, 2 pages . - WEISS Michaël et HASSAN Hassan, *Etat islamique : au cœur de l'armée de la terreur*

, Paris, Editions Hugo & Cie, 2015, 326 pages

- LUIZARD Pierre-Jean, *Le piège Daech : L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire* , Paris, Editions de la Découverte, 2015, 187 pages

- BERGEN Peter et STERN Jessica, *ISIS : the state of terror* , Londres, Editions William Collins, 2015, 371 pages

- BARI ATWAN Abdel, *Islamic state: the digital caliphate*, Londres, Editions Saqi Books, 2015, 256 pages

- BONIFACE Pascal, *L'année stratégique 2016*, Paris, Armand Colin, 2015, 368 pages

- RAFLIK Jenny, *Terrorisme et mondialisation, approches historiques*, Paris, Editions Gallimard, collection « Bibliothèque des Sciences Humaines », 2016, 408 pages

- GUERIN Michel, MARRET Jean-Luc, *Histoires de Jihad*, Equateurs documents, 2014 (édition augmentée), 140 pages.

- HANNE Olivier, FLICHY DE LA NEUVILLE Thomas, *L'Etat islamique : anatomie du nouveau califat*, Bernard Giovanangeli Editeur, 2015, 191 pages.

- BENICHOU David, KHOSROKHAVAR Farhad, MIGAUX Philippe, *Le jihadisme : le comprendre pour mieux le combattre*, PLON, 2015, 495 pages.

- BOUZAR Dounia, CAUPENNE Christophe, VALSAN Sulayman, *La Métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes*, Novembre 2014.

- LAURENT Samuel, *l'Etat Islamique*, Editions le Seuil, novembre 2014.

- HARBULOT Christian, Influences et communications, IFRI.
- HUYGHES François, *La désinformation, les armes du faux*, A. Colin, février 2016.
- COUTAU-BEGARIE Hervé, *Guerre et médias*, Economica, 2005.
- Pauline GARAUDE, *Al-Qaïda*, Paris, Larousse, 2010, 256 pages.
- François BURGAT, *L'islamisme à l'heure d'Al Qaïda*, Paris, La Découverte, 2010, 238 pages.
- Samuel LAURENT, *L'Etat islamique*, Paris, Points, 2015. 192 pages.
- P-J LUIZARD, *Le piège Daesh*, Paris, la Découverte, 2015, 192 pages.
- Coralie MULLER, *Enquête sur l'Etat islamique*, Paris, éditions du Moment, 2015, 208 pages.
- Éric DENECE, *Al Qaïda, les nouveaux réseaux de la terreur*, CF2R, Ellipses 2004.
- Olivier MOOS, *L'Etat islamique, s.l, les cahiers de l'institut Religioscope n°13*, aout 2015, 40 pages.
- César SAKR, *L'idéologie du groupe Daesh*, Direction générale des relations internationales et de la stratégie, Ministère de la Défense, Mai 2015, 21 pages.

## INTERNET

[www.theatlantic.com/international/archive/2016/07/terrorism.../490352/](http://www.theatlantic.com/international/archive/2016/07/terrorism.../490352/) 04 Oct 2016

[www.theatlantic.com/international/archive/2015/06/terrorism-isis-motive/395351/](http://www.theatlantic.com/international/archive/2015/06/terrorism-isis-motive/395351/) 04 Oct 2016

<https://www.theguardian.com/world/2016/feb/.../how-changing-media-changing-terroris>

10 Oct 2016

[http://www.liberation.fr/france/2015/11/23/le-salafisme-antichambre-du-jihadisme\\_1415610](http://www.liberation.fr/france/2015/11/23/le-salafisme-antichambre-du-jihadisme_1415610)

10 Oct 2016

<https://www.un.org/counterterrorism/ctitf/un-global-counter-terrorism-strategy> 4 Jan 2017

<http://www.un.org/en/counterterrorism/index.shtml> 4 Jan 2017

<http://www.un.org/en/sc/ctc/specialmeetings/2011/docs/1267-description.pdf> 10 Jan 2017

<http://www.unodc.org/unodc/en/terrorism/index.html> 15 Jan 2017

<http://www.unodc.org/unodc/en/terrorism/index.html> 15 Jan 2017